



Remuneration agent commercial

Par **olivierpapuga**, le **29/04/2008** à **22:25**

Bonjour

je suis agent co en immobilier

dans mon mandat, a l article remuneration et au sein de ce meme article, il y a pour le delais de paiement des commissions trois versions differentes

- 30 jours fin de mois
- 15 jours fin de mois
- et finalement dernier jour du trimestre

suivant la presentation de factures soumises a tva

bien sur mon mandant preche la solution la plus avantageuse pour lui, où il garde l argent le plus longtemps

que dois je comprendre dans cet article ? est ce a l avantage du mandant ou du mandataire (agentco) ???

d avance merci